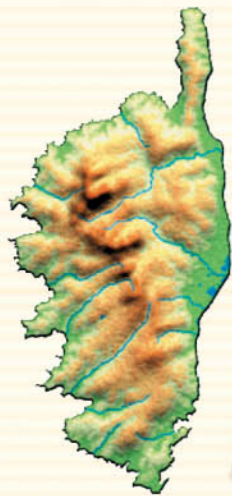


Décentralisation :

vivifier la démocratie



Dans un monde chaque jour plus global, marqué par la construction européenne et la mondialisation, émerge un besoin de proximité qui se fait particulièrement vif dans la vie démocratique du «pays aux 36 000 communes». Consciente de cette aspiration, l'Assemblée nationale s'est efforcée d'y répondre, notamment en s'attachant à rapprocher nos concitoyens du processus de prise de décision.

Rapprocher les citoyens des prises de décision

Associer plus largement les citoyens aux décisions publiques, promouvoir une démocratie participative, tels ont été les principaux objectifs recherchés par les députés lors de l'examen, en première lecture, du projet de loi consacré à la démocratie de proximité, dont Bernard Derosier était le rapporteur (n° 3113). Tout d'abord en rapprochant les centres de pouvoir : les députés ont ainsi souhaité que les villes de plus de 50 000 habitants soient désormais obligées de créer des conseils de quartiers et celles de plus de 100 000 habitants d'instaurer des mairies annexes. Ensuite, en favorisant l'accès des citoyens aux mandats locaux afin de vivifier la démocratie : ainsi, les employeurs devront autoriser les salariés candidats à des élections locales à s'absenter dix jours par an pour préparer leur campagne électorale. Elle a souhaité que soit développée, en outre, la formation des nouveaux élus au début et en cours de mandat.

Maison de la démocratie, l'Assemblée nationale s'est également employée à renforcer les droits des élus locaux d'opposition : mesure phare, l'instauration d'une «fenêtre d'expression», séance annuelle réservée à l'ordre du jour que les assemblées locales auront elles-mêmes défini, sur le modèle de ce qui se pratique à l'Assemblée depuis la réforme constitutionnelle de 1995.



Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur



José Rossi lors du débat sur la Corse

Favoriser initiative locale et innovation

L'Assemblée nationale s'est prononcée pour un droit à l'expérimentation au profit des collectivités locales en adoptant, en première lecture, une proposition de loi constitutionnelle déposée par Pierre Méhaignerie. Estimant, selon les mots d'Emile Blessig, rapporteur de la proposition (n° 2854), que «le traitement uniforme des problèmes rencontrés par nos concitoyens ne constitue plus, en effet, une réponse adaptée», le texte propose d'aménager notre cadre constitutionnel afin de mieux tenir compte des spécificités et surtout des initiatives locales. Les collectivités auraient ainsi la possibilité de mettre en œuvre une action spécifique, sur une portion limitée du territoire national et pour une période limitée dans le temps.

Concilier unité et diversité

Le 30 novembre 1999, le Premier ministre annonçait, devant l'Assemblée nationale, son intention de recevoir les élus corses afin de débattre de l'avenir de l'île, première étape d'un processus qui devait aboutir au dépôt d'un projet de loi. Désireuse de préparer au mieux ce texte sensible, la Commission des lois décidait, à l'initiative de son Président, Bernard Roman, de constituer une mission d'information. Afin de mieux appréhender une situation complexe et passionnée, cette dernière a confronté ses réflexions aux réalités du terrain, se rendant à deux reprises dans l'île afin d'y rencontrer élus, responsables des services de l'Etat et acteurs



économiques et sociaux. Après plusieurs mois de travaux, la Commission remettait ses conclusions, dans un rapport élaboré par Bruno Le Roux (n° 2995). Tout en réaffirmant le principe d'unité et d'indivisibilité de la République – l'Assemblée prévoyant, par exemple, le retour progressif de la Corse au droit commun en matière de droits de succession – le texte adopté définitivement par les députés le 18 décembre prend en compte la singularité de l'île en la dotant d'un statut spécifique, mais développe aussi la décentralisation en clarifiant et accroissant les compétences transférées à la collectivité territoriale, et reconnaît les spécificités culturelles insulaires.



Patrimoine DE L'ASSEMBLÉE

Un peu d'histoire...



> La Galerie des tapisseries

Le duc de Morny, porté à la présidence du Corps législatif sous le Second Empire, ordonna la construction, en parallèle de la grande galerie, d'une autre, plus petite, pour l'exposition de sa collection privée de tableaux, «suprême attrait de ces fêtes à spectacles où le maître faisait jouer ses vaudevilles» mis en musique par Offenbach. Au retour des Chambres à Paris en 1879, on y plaça des tapisseries des Gobelins.

La Délégation à l'aménagement du territoire à l'œuvre

Encore jeune, puisque créée en 1999, la Délégation à l'aménagement du territoire, présidée par Philippe Duron, n'en a pas moins été, cette année encore, très active. Multipliant les auditions, notamment sur la création d'un troisième aéroport à vocation internationale, la Délégation a également présenté plusieurs rapports d'information, que ce soit celui

de Jean-Claude Daniel sur le volet territorial des contrats de plan Etat-régions (n° 2416), celui de Philippe Duron sur le projet de décret mettant en œuvre les schémas de services collectifs (n° 2883) ou celui de Pierre Cohen et Henri Nayrou sur les services publics et les territoires (n° 3162).



Philippe Duron, Président de la Délégation